



**COMMUNE DE TANNAY
MUNICIPALITE**

PREAVIS N° 60

A L'INTENTION DU CONSEIL COMMUNAL

RAPPORT DE GESTION POUR L'ANNEE 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 (mise en vigueur de la dernière modification le 1^{er} juillet 2013) et de l'article 93 du Règlement du Conseil communal adopté le 7 octobre 2014, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2020.

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis n° 62.

Table des matières

1. CONSEIL COMMUNAL	3
1.1 COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAL EN 2020	3
1.2 COMMISSIONS DU CONSEIL COMMUNAL EN 2020	4
1.3 DÉLÉGATIONS DU CONSEIL COMMUNAL EN 2020	4
1.4 SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAL EN 2020	5
1.5 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL EN 2020	5
1.6 RÉSULTATS DES DIFFÉRENTS SCRUTINS EN 2020	6
1. ELECTIONS COMPLÉMENTAIRES AU CONSEIL D'ÉTAT (1ER TOUR)	6
2. MUNICIPALITE	6
2.1 LES MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ EN 2020	6
2.2 SÉANCES DE LA MUNICIPALITÉ	7
2.3 COMMISSIONS MUNICIPALES	7
3. GESTION COMMUNALE	8
3.1 DICASTÈRE DE SERGE SCHMIDT	8
3.1.1 Administration générale	8
3.1.2 Personnel communal	10
3.1.3 Naturalisations	11
3.1.4 Affaires sociales	11
3.1.5 Affaires militaires	11
3.1.6 Relations extérieures et communications	11
3.1.7 Commissions et associations intercommunales	11
3.2 DICASTÈRE DE GUY VAN GELDER	12
3.2.1 Eclairages et routes	12
3.2.2 Espaces verts	13
3.2.3 Port actuel	13
3.2.4 Transports	13
3.2.5 Police et taxes de séjours	13
3.2.6 Cimetière et Columbarium	14
3.2.7 Tourisme	14
3.2.8 Informatique et téléphonie	14
3.2.9 Commissions et associations intercommunales	14
3.3 DICASTÈRE DE NATHAN FINKELSTEIN	14
3.3.1 Gestion des déchets	14
3.3.2 Gestion des eaux météorologiques et usées	15
3.3.3 Aménagement du territoire	15
3.3.4 Police des constructions	16
3.3.5 Cadastre et SIT	16
3.3.6 Service de Défense Incendie et de Secours – Terre Sainte (SDIS-TS)	16
3.3.7 Protection civile	17
3.3.8 Agriculture / Environnement	17
3.3.9 Concept énergétique	17
3.3.10 Développement durable	17
3.3.11 Cours d'eau	17
3.3.12 Commissions et associations intercommunales	17
3.4 DICASTÈRE DE NINON PULVER PICCOT	18
3.4.1 Ecoles	18
3.4.2 Sports	21
3.4.3 Affaires culturelles	21
3.4.4 Commissions et associations intercommunales	21
3.4.5 Divers	22
3.5 DICASTÈRE DE DENISE RUDAZ	22
3.5.1 Finances	22
3.5.2 Comptabilité générale	22
3.5.3 Domaines et bâtiments	23
3.5.4 Commissions et associations intercommunales	24
3.6 ZONE LACUSTRE – (MM. FINKELSTEIN ET VAN GELDER)	25
3.6.1 Révision de notre Plan d'affectation des Rives du lac (PARives)	25
3.6.2 Etudes et mise à l'enquête pour l'agrandissement et les aménagements du nouveau port	26
4. DECISION	27

1. CONSEIL COMMUNAL

1.1 Composition du Conseil communal en 2020

1	Blanchard Philippe		21	Levy Johanna	
2	Bolay Eric		22	Levy Daniel	
3	Boquillon Xavier		23	Lüthi Marc	
4	Boundé Tomfeun Eric	Jusqu'au 01.12.2020	24	Martinez Castro Maria del Rosario	
5	Caillet Gilbert		25	Mir Arcadio	
6.	Carollo Francesco		26	Monney Jill	
7	Chatton Claude		27	Monney Caitlin	
8	Collé Bernard		28	Nassisi Fabrizio	
9	Dassio Sylvianne		29	Neumann Catherine	
10	Druon Florence		30	Polydor Marc	
11	Egger Elfriede		31	Qaqaya Hassan	Jusqu'au 01.07.2020
12	Favarger Schmidt Marie-Noëlle		32	Reynisdottir Kristin	
13	Fonta Jean-Pierre		33	Semoroz Olivier	
14	Guex Marie Danièle		34	Semoroz Pierre-Adrien	
15	Heinzelmann Natascha		35	Stettler François	
16	Jacquinod Jean Louis		36	Studer Hugo	
17	Keller Jean-Marc		37	van Gelder Michèle	
18	Kolly Lucien		38	Weil Arnaud	
19	Kolly Marie		39	Wermuth Keyaerts Nicole	
20	Lemme Dominique		40		

Bureau du Conseil communal

Caillet Gilbert, Président
Chatton Claude, 1^{er} Vice-président
Bolay Eric, 2^{ème} Vice-président
Dassio Sylvianne, Scrutatrice
Egger Elfriede, Scrutatrice
Reynisdottir Kristin, Scrutatrice suppléante
Martinez Castro Maria del Rosario, Scrutatrice suppléante

Secrétaire

Ramseyer Liselotte

Huissier

Randin Marc

1.2 Commissions du Conseil communal en 2020

Commission de Gestion

Jacquinox Jean Louis (Président)
Monney Jill
Polydor Marc
Semoroz Pierre-Adrien
Studer Hugo

Commission d'Urbanisme

Blanchard Philippe
Boquillon Xavier
Dassio Sylvianne (Présidente/Rapporteur)
Jacquinox Jean Louis
Monney Caitlin

Commission AD HOC de Zone lacustre

Keller Jean-Marc (Président / Rapporteur))
Lemme Dominique
Levy Daniel
Polydor Marc
Reynisdottir Kristin

Commission AD HOC étude projet révision partielle statuts ORPC district Nyon

Monney Jill
Nassisi Fabrice (Président/Rapporteur)
Semoroz Pierre-Adrien

Commission de Recours

Guex Marie-Danièle
Jacquinox Jean-Louis (Président / Rapporteur)
Polydor Marc

Commission pour le Développement durable

Carollo Francesco
Polydor Marc (Président/Rapporteur)
Reynisdottir Kristin

Commission des Finances

Favarger Schmidt Marie-Noëlle
Keller Jean-Marc
Mir Arcadio (Président/Rapporteur)
Weil Arnaud
Wermuth Keyaerts Nicole

Commission Culturelle

Druon Florence
Egger Elfriede
Heinzelmann Natacha
Nassisi Fabrice (Président) dès octobre

Commission AD HOC réunification ASCOT/AJET

Guex Marie-Danièle
Favarger Schmidt Marie-Noëlle (Présidente/Rapporteur)
Semoroz Pierre-Adrien
Stettler François
van Gelder Michèle

Commission Concept Energétique

Carollo Francesco (Rapporteur)
Collé Bernard (Président)
Levy Daniel
Neumann Catherine
Reynisdottir Kristin

Commission AD HOC Etude convention déchèterie intercommunale

Boquillon Xavier
Lüthi Marc (Président)
Monney Jill (Rapporteur)

Commission AD HOC Etude règlement attribution des aides pour les études musicales

Egger Elfriede
Lüthi Marc
Nassisi Fabrizio (Président/Rapporteur)

1.3 Délégations du Conseil communal en 2020

Délégués aux SITSE

Chatton Claude
Levy Daniel
Mir Arcadio
Neumann Catherine
Boquillon Xavier (suppléant)
Reynisdottir Kristin (suppléante)

Délégués à l'ASCOT

Guex Marie Danièle
Heinzelmann Natascha
Levy Johanna
van Gelder Michèle
Martinez Castro Maria del Rosario (suppléante)
Favarger Schmidt Marie-Noëlle (suppléante)

Délégués au Conseil Régional

Weil Arnaud
Martinez Castro Maria del Rosario (suppléante)

Délégués à l'AJET

Favarger Schmidt Marie-Noëlle
Guex Marie Danièle
Lemme Dominique
Blanchard Philippe (suppléant)
Neumann Catherine (suppléante)

1.4 Séances du Conseil communal en 2020

Durant l'année 2020, le Conseil communal s'est réuni 4 fois en séance, le lundi 22 juin, le lundi 28 septembre, le lundi 2 novembre et le mardi 15 décembre.

La sortie du Conseil communal n'a pas eu lieu en 2020 à cause de la pandémie de coronavirus.

1.5 Préavis de la Municipalité au Conseil communal en 2020

N°	Objet	Décision
42	Reconduction du Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025	Accepté à l'unanimité le 22 juin 2020
43	Vente de 128 m2 du DP communal 1029	Refusé par 3 oui, 21 non et 1 abstention le 22 juin 2020
44	Demande de crédit de 91'489 CHF/TTC pour le remplacement d'un tracteur de la voirie	Accepté à l'unanimité le 22 juin 2020
45	Demande de crédit de 50'000.00 CHF/TTC destiné à financer la rénovation de l'appartement n°1 du château	Accepté à l'unanimité le 22 juin 2020
46	Convention foncière en vue de la légalisation du plan d'affectation des rives du lac sur les territoires des communes de Mies et de Tannay	Accepté à la majorité le 22 juin 2020
47	Rapport de gestion de l'année 2020	Accepté à l'unanimité le 22 juin 2020
48	Comptes communaux 2020	Accepté à l'unanimité le 22 juin 2020
49	Attribution des aides individuelles pour les études musicales	Accepté à l'unanimité le 28 septembre 2020
51	Arrêté d'imposition pour 2021	Accepté à la majorité le 28 septembre 2020
53	Demande du bureau du Conseil communal de passer de 40 à 35 conseillers dès la prochaine législature	Accepté à l'unanimité le 28 septembre 2020
52	Comptes 2019 de l'entente intercommunale entre les communes de Mies et Tannay pour l'agrandissement et l'exploitation du port du Torry (EIPT)	Accepté à l'unanimité le 2 novembre 2020
54	Taxe d'épuration 2021	Accepté à la majorité le 2 novembre 2020
55	Révision des statuts de l'association intercommunale de l'organisation régionale de la protection civile du district de Nyon (ORPC)	Accepté à l'unanimité le 15 décembre 2020
56	Budget 2021	Accepté à l'unanimité le 15 décembre 2020
57	Demande d'autorisation d'emprunter un montant de 2 millions CHF	Accepté à la majorité le 15 décembre 2020
58	Amendement de l'adoption du Plan d'affectation intercommunal « Rives du lac »	Accepté à la majorité le 15 décembre 2020

1.6 Résultats des différents scrutins en 2020

Votation cantonales et fédérale du 9 février 2020:	Inscrits : 784
<i>1. Elections complémentaires au conseil d'Etat (1er tour)</i>	
Participation totale : 34.18%	259 bulletins rentrés
<i>2. Initiative populaire du 18 octobre 2016 «Davantage de logements abordables» (FF 2019 2549)</i>	
Participation totale : 50.77%	Oui : 150 Non : 246
<i>3. Modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle) (FF 2018 7867)</i>	
Participation totale : 52.42%	Oui : 304 Non : 99
<hr/>	
Votation fédérale du 27 septembre 2020 :	Inscrits : 805
<i>1. Initiative populaire « pour une immigration modérée (initiative de limitation) »</i>	
Participation totale : 72.17%	Oui : 144 Non : 432
<i>2. Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)</i>	
Participation totale : 72.17%	Oui : 249 Non : 321
<i>3. Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD)</i>	
Participation totale : 72.05%	Oui : 358 Non : 209
<i>4. Modification du 27 septembre 2019 de la loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité</i>	
Participation totale : 72.17%	Oui : 483 Non : 92
<i>5. Arrêté fédéral du 20 décembre 2019 relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat</i>	
Participation totale : 72.17%	Oui : 274 Non : 296
<hr/>	
Votation fédérale du 11 novembre 2020 :	Inscrits : 803
<i>1. Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement</i>	
Participation totale : 61.64%	Oui : 239 Non : 252
<i>2. Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre</i>	
Participation totale : 61.52%	Oui : 193 Non : 295

2. MUNICIPALITE

2.1 Les membres de la Municipalité en 2020

Répartition des dicastères

Municipal	Dicastères	Associations intercommunales
Serge Schmidt	Administration générale	Membre : Ass. Syndics de Terre Sainte
Syndic	Personnel communal	Membre : Ass. Syndics du district
	Naturalisations	Président : Commission culturelle de Terre Sainte
	Affaires sociales	Représentant des actions : ARSCO SA
	Affaires militaires	Délégué : Conseil intercommunal Région de Nyon
	Relations extérieures et communications	

Gestion de la salle communale

Guy van Gelder Municipal Vice-syndic Depuis le 1 ^{er} juillet	Routes et éclairages publics Espaces verts Port, rive et camping Police et sécurité Informatique Tourisme Transports Cimetière et Columbarium	Délégué : Nyon Région Tourisme Membre : Commission Police et Sécurité de TS
Nathan Finkelstein Municipal	Gestion des déchets Aménagement du territoire Développement durable (concept énergétique) Agriculture et environnement Cours d'eau Protection civile Constructions	Membre : Comité de direction SITSE Délégué : SADEC SA Délégué : Compostière TS Délégué : STI – Service technique intercommunal Délégué : STEP Mies-Tannay Délégué : SDIS-TS Délégué : ORPC (protection civile) Membre : CIAT Terre Sainte Délégué : AdCV
Ninon Pulver Piccot Municipale	Ecoles Sports et Jeunesse Affaires culturelles	Délégué : Tennis Club Mies Tannay Délégué : Clinique dentaire Délégué : Conseil intercommunal ARAS Membre : Comité de direction ASCOT Membre : Comité de direction AJET Membre : Conseil d'administration ARSCO SA Membre : Commission des sports de Terre Sainte
Denise Rudaz Municipale Vice-syndique Jusqu'au 30 juin	Finances Impôts et taxes Bâtiments communaux et gérance	Délégué : Conseil intercommunal ASCOT Délégué : Conseil intercommunal SITSE Délégué : Conseil intercommunal AJET Délégué : Régie des Eglises

2.2 Séances de la Municipalité

Durant l'année 2020, la Municipalité s'est réunie 46 fois en séance ordinaire, d'une durée moyenne de 2 h 00 à 2 h 30. Dès la mi-mars, celles-ci se sont tenues à la salle communale plutôt qu'en salle de Municipalité, afin d'assurer les distances recommandées par les autorités sanitaires.

2.3 Commissions municipales

Commission des Naturalisations

Serge Schmidt (repr. de la Municipalité)
Eric Bouende Tomfeun
Florence Druon
Elfriede Egger
Caitlin Monney

Commission de Salubrité (commission obligatoire)

Dr. Anne Ehle
Thierry Genoud (STI)
Nathan Finkelstein

3. GESTION COMMUNALE

3.1 *Dicastère de Serge Schmidt*

3.1.1 Administration générale

La crise sanitaire consécutive à la pandémie de COVID-19 qui a sévi dès la mi-mars, a quelque peu perturbé l'activité de notre administration en 2020. Nous avons ainsi dès le 17 mars mis en télétravail et à tour de rôle, l'ensemble de nos employés. Nous avons pu de cette façon assurer en totalité l'ensemble des missions qui incombent à notre équipe administrative.

Pour ce qui a trait aux tâches spécifiquement administratives, le Syndic dirige et assiste le personnel, en collaboration avec les Municipaux ainsi qu'avec la Secrétaire communale, dans l'accomplissement de son travail dans les domaines suivants :

- Gestion du courrier entrant et sortant de la Municipalité
- Traitement des appels téléphoniques
- Rédaction des procès-verbaux de diverses séances
- Tenue du registre civique et travaux relatifs aux votations/élections
- Contrôle des habitants et du bureau des étrangers
- Tenue de la comptabilité, gestion de la trésorerie et de la facturation
- Etablissement de statistiques
- Suivi des dossiers de naturalisation
- Gestion des registres des entreprises, des citernes et des chiens
- Gestion administrative du port et du parking Bénuyer ainsi que des bâtiments communaux en collaboration avec la régie
- Gestion des locations de la salle communale et suivi de l'organisation de manifestations communales
- Gestion des cartes journalières CFF
- Gestion du site Internet et soutien à la réalisation du Tannayroli

Par ailleurs, le Syndic préside les séances de Municipalité. Il surveille et contrôle toutes les branches de l'administration. Il est également en charge des relations extérieures et de la communication.

Visite annuelle de la Préfecture

Pour cette année 2020, c'est Madame Chantal Turin qui a procédé à Tannay le 12 novembre à la traditionnelle visite annuelle au cours de laquelle elle a effectué les contrôles habituels des registres et des actes usuellement soumis à son visa. Elle a rencontré à cette occasion l'ensemble de la Municipalité ainsi que la Secrétaire municipale et la Boursière de même que le Président et la Secrétaire du Conseil communal.

Madame le Préfet a relevé la parfaite tenue de l'ensemble de nos dossiers et le bon esprit dans lequel travaillent notre Municipalité et notre administration.

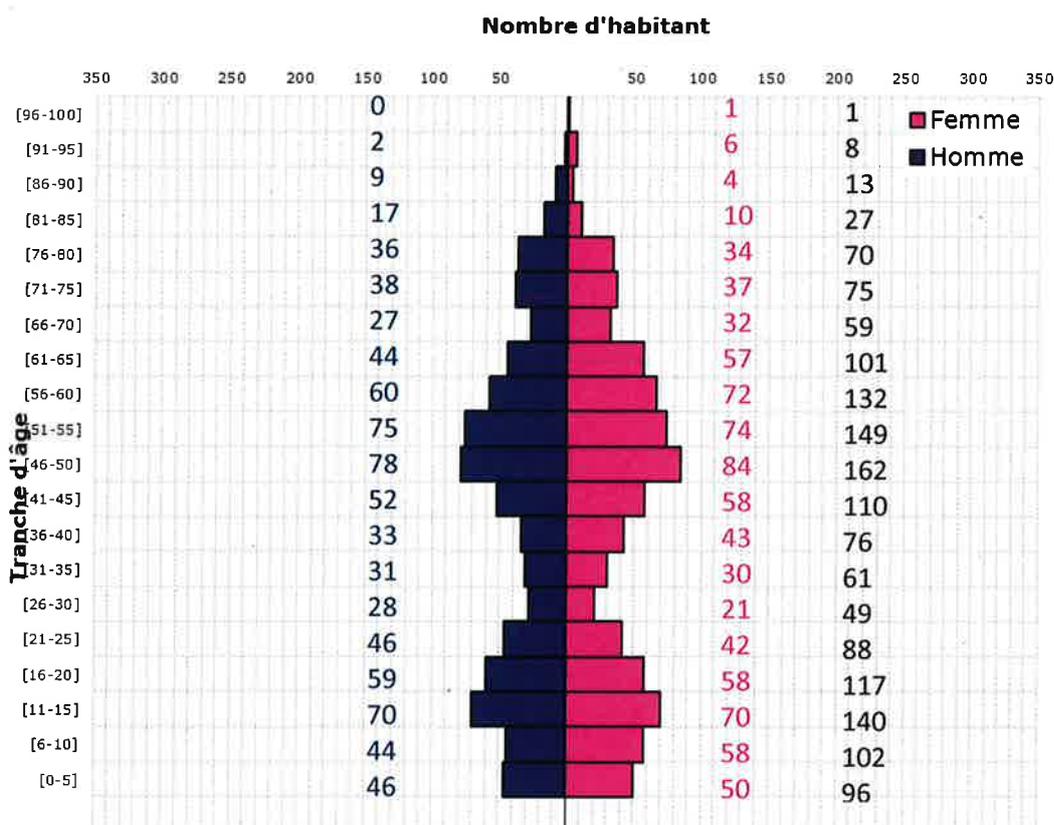
Contrôle des habitants

En 2020, notre service du contrôle des habitants a délivré :

- 39 cartes d'identité,
- 193 permis de séjour et d'établissement pour les ressortissants étrangers,
- 839 avis de mutation, transmis aux communes et offices concernés.
- Quelques statistiques :

	Suisses	Etrangers	Total
Population au 31.12.2019	892	715	1607
Arrivées 2020	166	35	201
Départs 2020	47	133	180
Naissances 2020	7	6	13
Décès 2020	3	2	5
Population au 31.12.2020	1015	621	1636

Pyramides des âges



Gestion de la salle communale

Durant l'année 2020, notre salle a été occupée à 46 reprises, dont 6 fois pour des événements privés dont la location a rapporté 3'150.00 CHF. Il est à noter qu'en raison de la pandémie, beaucoup d'événements initialement prévus ont dû être annulés. Par ailleurs, de par sa grande capacité, le respect des distances en vigueur pouvant être respecté, notre salle a pu être mise à disposition des communes environnantes pour la tenue de leurs séances (Conseil communal de Mies notamment).

Elle a par ailleurs été gratuitement mise à disposition du Conservatoire de Musique de Terre Sainte (comme la loi sur les écoles de musique nous en fait l'obligation) ainsi qu'à diverses associations (l'Amicale de Tannay, les Variations Musicales de Tannay, l'école et l'UAPE, les camps de sport d'été, etc.).

3.1.2 Personnel communal

Le personnel communal suivant œuvrait au sein de notre commune pendant l'année 2020 :

Administration communale

Secrétaire municipale	
Ariane Katzarkoff Taux d'activité : 100 %	Coordination du bureau, procès-verbaux des séances de Municipalité, correspondance générale, registre civique (rôle des électeurs) et votations, gestion des routes, classement, police des constructions, registre des bâtiments, informatique et soutien du secrétariat du Conseil communal, téléphone.
Secrétaire municipale adjointe	
Ségolène Brouet Taux d'activité : 90 %	Gestion des bâtiments communaux avec la Régie, location de la salle communale, gestion des manifestations culturelles et sociales, assurances choses, abattages d'arbres, registre des citernes, registre des chiens, sentences municipales, rapport de gestion, économat, soutien à la police des constructions et tableau de répartition des responsabilités.
Boursière communale	
Solange Muraca Taux d'activité : 75 %	Comptabilité générale, salaires, ressources humaines, assurances du personnel, gestion des comptes, liquidités, trésorerie, cycle comptable annuel, taxes de séjours nuitées, statistiques et analyses.
Boursière adjointe	
Tamara Blanchoud Taux d'activité : 90 %	Gestion du port et des taxes, informations et tous-ménages, taxes forfaitaires sur les déchets, encaissements débiteurs, factures fournisseurs, gestion de la caisse, cartes CFF, site Internet, Tannayroli, et gestion des contentieux (factures).
Office de la population	
Anne-Isabelle Ramseyer Contrôle des habitants Bureau des étrangers Taux d'activité : 50 %	Contrôle des habitants, bureau des étrangers, frontaliers, naturalisations, clés, registre du commerce et entreprises, contrôle des signatures initiatives et référendums, cimetière et décès, objets trouvés et taxes résidences secondaires.

Activités « techniques »

Agents d'exploitation	
Brwa Zrary Taux d'activité : 100 %	Routes, entretien des machines et conciergerie du bâtiment du Centre du village.
Marc Randin Taux d'activité : 100 %	Espaces verts, rapports relatifs aux demandes d'abattages d'arbres et conciergerie des bâtiments du Château.
Yves Deferne Taux d'activité : 100 %	Routes, port et conciergerie du bâtiment de l'école.

Service de nettoyage

Suzanne Yapa 636 heures durant 2020, en moyenne par semaine environ 12 heures.	Nettoyage du bâtiment du Centre du village et de l'école.
--	---

Mandataires indépendants

Pro Archives Conseils Vincent Guillot	Gestion périodique des archives communales.
--	---

3.1.3 Naturalisations

Décider d'une naturalisation est de la compétence de la Municipalité. Une Commission composée de 4 membres du Conseil communal et présidée par le Syndic reçoit les candidats et formule ensuite ses conclusions et avis à l'intention de la Municipalité qui statue.

Cette Commission conjointe de Naturalisation s'est réunie à trois reprises en 2020 pour des entretiens de demande de naturalisation ordinaire avec 8 candidats.

7 dossiers ont été transmis à la Municipalité qui a donné un préavis favorable puis les a envoyés au canton.

6 demandes de naturalisation dite « facilitées » ont été présentées en séance de Municipalité sans que le candidat ait besoin de passer devant la Commission. La Municipalité a donné un préavis favorable à ces dossiers. Des dossiers acceptés ultérieurement par notre Municipalité ont abouti, soit 13 demandes de naturalisation ordinaire.

3.1.4 Affaires sociales

Sortie des aînés

A cause de la pandémie du coronavirus, la sortie des aînés a malheureusement dû être annulée.

3.1.5 Affaires militaires

Rien à signaler.

3.1.6 Relations extérieures et communications

Le Syndic représente la commune au sein de l'Assemblée des Syndics de Terre Sainte, de l'Assemblée des Syndics du district, de la Région de Nyon et de diverses associations intercommunales (voir ci-dessous). Il a également été appelé à répondre à plusieurs reprises aux sollicitations des journalistes de la Côte.

3.1.7 Commissions et associations intercommunales

Syndics de Terre Sainte

Les Syndics de Terre Sainte se sont réunis en assemblée à 4 reprises durant cette année (la séance qui se tient à chaque fois, en principe, dans une commune différente est présidée par le Syndic du lieu où elle se tient).

C'est ainsi qu'en 2020 les Syndics se sont réunis le 21 janvier à Founex, le 10 mars à Tannay, le 15 septembre à Founex, et le 10 novembre à Mies.

Le but de ces rencontres est de partager les informations et les points de vue sur des sujets d'intérêts généraux et si possible d'harmoniser quelque peu nos pratiques en Terre Sainte.

Lors de ces séances, les thèmes suivants ont été notamment abordés :

- Les mesures sanitaires en lien avec le COVID-19
- La perception des impôts communaux
- Le règlement sur les drones
- Le site internet des communes de Terre Sainte
- La lutte contre les chenilles processionnaires
- La situation au sein de l'USTS
- La desserte en TS en transport public
- Les bornes de rechargement pour voitures électriques
- La péréquation
- Le soutien au journal La Côte

- La facture sociale : négociation avec le canton
- L'initiative SOS-communes

Lors de la séance du 10 novembre, l'assemblée a reçu deux représentants de la commune de Divonne-les-Bains, le Maire, M.Vincent Scattolin et son adjoint, M.Tidiane-Olivier Fall. Divers sujets d'intérêts communs ont été abordés : la mobilité, la transition écologique, la situation COVID-19 et ses conséquences et le projet de l'usine d'embouteillage.

Syndics du district

Sous l'égide de la Préfecture, les Syndics du district se sont réunis en assemblée à 2 reprises durant cette année 2020 : le 13 février à Rolle et le 10 septembre à Coppet.

Durant ces séances, divers sujets d'intérêts communs ont été évoqués, dont en autres :

- La 5G, en quoi les communes sont-elles concernées
- Promotion des « constructions durables »
- La lutte contre le moustique-tigre
- Le plan climat : accompagnement des communes
- La situation en matière de cohésion sociale et de péréquation

Commission culturelle de Terre Sainte

Votre Syndic préside la Commission culturelle de Terre Sainte, laquelle s'est donné pour tâche de centraliser les projets de demandes de subsides dans le domaine culturel et de les étudier dans le cadre du Pot commun et dans les limites de son budget, les montants à allouer.

En 2020, la Commission s'est réunie à Tannay le 17 juin et le 2 septembre.

Elle a notamment accordé son soutien financier aux activités suivantes : l'Harmonie de Terre Sainte, le Théâtre de Terre Sainte, les Variations Musicales de Tannay, l'Ensemble Vocal de Terre Sainte, les Concerts « Musique à l'Eglise » à Coppet, le Conservatoire de Musique de Terre Sainte, les Rencontres de Coppet, la Fondation Engelberts, Jazz&Co, etc.

Délégué au Conseil intercommunal de Région de Nyon (ex Conseil Régional)

Le Syndic et/ou le Délégué du Conseil communal ont participé à 3 reprises en 2020 aux séances du Conseil intercommunal de Région de Nyon qui se sont tenues le 24 juin à Gland, le 24 septembre à St-Cergue et le 9 décembre à Nyon.

Le rapport annuel 2020 peut être consulté sur le site internet de la Région de Nyon.

Représentant des actions ARSCO SA

Le Syndic représente sa commune comme actionnaire au sein d'ARSCO SA alors que la Municipale en charge des écoles, Mme Ninon Pulver Piccot, en est avec ses collègues des autres communes de Terre Sainte l'une des administratrices.

L'activité de la société a été importante et diversifiée en 2020 (voir à ce propos le rapport de Mme Pulver Piccot).

3.2 Dicastère de Guy van Gelder

3.2.1 Eclairages et routes

Route Suisse (RC1)

Les travaux pour la requalification de la Route Suisse (RC1), allant de Mies à Founex en passant par Tannay et Coppet, qui avaient démarrés le 12 mars 2018, ont continué pendant le premier semestre 2020, avec la pose finale du revêtement phono-absorbant au début de l'été. Ceci marquait la fin des travaux sur la section de la commune de Tannay mais ils se sont poursuivis sur les communes voisines, soit Mies, Coppet et Founex.

Pendant les travaux sur la RC1, un parking provisoire avait été aménagé sur l'ancien camping de Tannay, en compensation des places de stationnement prises sur le parking Benuyer, de l'autre côté de la route Suisse, pour les installations de chantier de l'entreprise Colas. A l'automne 2020, tous les revêtements en bitume, qui avaient été posés pour le parking provisoire, ainsi que les anciens revêtements des chemins du camping, ont été retirés et remplacés par 400 m3 de terre végétale. L'objectif étant de réengazonner l'ensemble de la zone, de l'ouvrir au public et à terme, de placer dans le cadre des aménagements de la zone lacustre, des installations sportives et ludiques.

Chemin des Vallières

L'étude débutée en 2019 concernant le réaménagement du chemin des Vallières, pour qu'il devienne l'accès principal à l'école et à l'UAPE, s'est terminée en 2020. L'objectif était de dégager le centre du village des voitures des parents qui déposent leurs enfants qui se rendent à l'école. Le projet était d'élargir un peu le chemin qui ne fait actuellement que 4 mètres de large et rend donc le croisement de véhicules assez difficile, de prévoir un espace pour les bus scolaires, des places de parc, de prévoir une zone de dépose rapide pour les enfants, un trottoir et de prévoir aussi une zone de rebroussement aisée au bout du chemin. Le projet a aussi tenu compte du plan des CFF, prévu pour 2025, de la construction d'une rampe sous les voies de chemin de fer et qui pourrait empiéter sur le chemin.

En raison des autres investissements en cours dans la commune et des incertitudes financières futures, le projet a été pour l'instant mis en attente.

3.2.2 Espaces verts

Plusieurs arbres ont été plantés durant l'automne par la commune, dont trois pommiers à fleurs et trois cerisiers du japon sur les places de jeux, à la fois pour embellir ces espaces et apporter de l'ombre aux bancs déjà installés. Trois pins sylvestres et un cèdre du Liban ont été plantés dans le bas du parc du château, côté gare. Il y a dans cette zone plusieurs arbres, soit malades, soit dans un triste état et il faudra dans un avenir plus ou moins proche les enlever. L'objectif ici est de garantir, avec la plantation des nouveaux arbres, qu'il subsiste une belle densité de végétation, même après l'abattage de quelques arbres. Il pourrait sembler actuellement que ces nouveaux arbres ont été plantés trop près des autres mais cela a été fait en tenant compte de l'évolution prévisible des plantations.

3.2.3 Port actuel

Il n'y a pas eu de travaux importants dans le port en 2020 dans l'expectative du nouveau projet de port qui devrait être présenté en 2021 aux autorités cantonales et aux conseils communaux de Tannay et Mies.

3.2.4 Transports

Le Léman Express est entré en service le 15 décembre 2019. Il s'agit d'une liaison inter-frontalière du type RER qui assure la liaison ferroviaire au quart d'heure entre Coppet et Annemasse, en passant par Tannay et les autres gares du canton de Vaud et sur le canton de Genève avec des correspondances vers Evian, Annecy et Bellegarde. Cette offre de transport en commun a été singulièrement perturbée par la situation sanitaire due au COVID-19 qui a débuté en Suisse à partir de mars 2020. A cause de la demande qui s'est écroulée due au confinement, du personnel manquant mais aussi de problèmes techniques, la cadence au quart d'heure promise, n'a pas été tenue pendant la première partie de l'année. La situation s'est cependant améliorée sans encore atteindre les objectifs fixés par les CFF.

3.2.5 Police et taxes de séjours

Statistiques de criminalité

Tannay et les autres communes de Terre Sainte collaborent étroitement avec la gendarmerie et les agences de sécurité privées afin d'arriver à un niveau de sécurité qui corresponde aux exigences et aux besoins de nos habitants. Concernant les statistiques criminelles de notre région, elles avaient montré une baisse très significative des vols par effraction à Tannay, entre 2014 et 2016, passant de 63 en 2014 à 24 en 2015 et 10 en 2016. Depuis 2017 jusqu'en 2020, la situation est restée stable avec 15 vols par effraction, signalés par les statistiques 2020 de la gendarmerie vaudoise.

3.2.6 Cimetière et Columbarium

Nous avons démarré, dès septembre 2020, le processus qui devra aboutir à la désaffectation de 51 tombes à la ligne dans le cimetière de Tannay. Pour cela, un avis doit être publié, durant six mois précédent la désaffectation, à plusieurs reprises, dans les journaux de la région (La Côte, Tribune de Genève, 24 Heures et la Feuille des Avis Officiels).

3.2.7 Tourisme

Rien à signaler.

3.2.8 Informatique et téléphonie

A cause de la pandémie et de l'obligation de recourir au télétravail, qui a été instauré à l'administration communale, il a fallu acheter deux ordinateurs portables et les configurer pour assurer la sécurité informatique des opérations administratives, faites à domicile.

3.2.9 Commissions et associations intercommunales

Membre de la Commission de Police et Sécurité de Terre Sainte

La Commission de Police et Sécurité de Terre Sainte a pour but d'offrir un cadre sécuritaire à l'ensemble des habitants de notre région, en s'appuyant sur le contrat de prestations, signé avec la Police cantonale. Des séances régulières sont organisées, réunissant les autorités municipales des communes de Terre Sainte et les différents corps de police et de sécurité (gendarmerie, gardes-frontières, police des CFF, SDS).

3.3 *Dicastère de Nathan Finkelstein*

3.3.1 Gestion des déchets

Déchèterie intercommunale de Commugny, Chavannes-des-Bois et Tannay

L'année dernière, 1'986 tonnes de déchets ont transité par notre déchèterie, ce qui représente une légère augmentation de 4% par rapport aux 1'910 tonnes en 2019. Avec l'augmentation du nombre d'habitants d'environ 3%, la quantité de déchets/habitant est restée très stable.

Les statistiques du canton n'étant pas disponibles, une comparaison n'est pas possible.

Gestion des déchets 2020			
	Incinérables	Recyclables	Total
Tannay	175 (kg/habitant)	316 (kg/habitant)	491 (kg/habitant)
% poids	36 %	64 %	100 %
Canton de Vaud	* (kg/habitant)	* (kg/habitant)	* (kg/habitant)
% poids	* %	*%	100%

* Chiffres pas disponibles

Gestion des déchets 2019			
	Incinérables	Recyclables	Total
Tannay	174 (kg/habitant)	318 (kg/habitant)	492 (kg/habitant)
% poids	35 %	65 %	100 %
Canton de Vaud	160 (kg/habitant)	243 (kg/habitant)	403 (kg/habitant)
% poids	40 %	60%	100 %

Evolution du financement des déchets

Critère	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
Taxes base+quantité/coût total	101%	108%	91%	83%	94%	93%	90%
Taxe quantité/coût total	27%	28%	23%	26%	29%	34%	35%
Taxe quantité/coût incinérables	63%	59%	52%	61%	73%	76%	80%

Incinérables = ordures + encombrants ; + plastique

Coût total = incinérables + valorisables

3.3.2 Gestion des eaux météorologiques et usées

Les Services Industriels de Terre Sainte et Environs (SITSE) ont proposé de reprendre la gestion des cours d'eau qui sont connectés aux réseaux d'évacuation des eaux pluviales. Ces exutoires sont en fait une extension du réseau des canalisations des eaux claires (EC) qui se versent dans le lac. Pour Tannay il s'agit du Nant, du Torry et du Piacet.

Tout comme le transfert aux SITSE en 2016 de nos réseaux de canalisations, les communes doivent effectuer des travaux « à court terme », prévus dans le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) et l'entretien usuel, avant que les SITSE n'en prennent la responsabilité. Pour Tannay, à part l'entretien courant (coupe des arbres instables, enlèvement des embâcles, etc.) nous devons remettre en état quelques enrochements de la rive gauche du Torry, entre la route de St. Cergue et les voies CFF, afin de réduire le danger de glissement de terrain dans cette zone.

Les travaux d'entretien des cours d'eau, pris en charge à présent par les communes (dans le futur par les SITSE), concernent uniquement le domaine public de l'eau. Hors du domaine public de l'eau, mais dans l'espace cours d'eau, la responsabilité incombe aux propriétaires des fonds riverains. A noter que les travaux dans l'espace cours d'eau sur les parcelles privées peuvent être exigés si des éléments présentent un risque pour le maintien du cours d'eau (stabilité, fonction hydraulique, etc.).

3.3.3 Aménagement du territoire

Révision de notre Plan général d'affectation (PGA)

La 4ème adaptation du Plan Directeur Cantonal (PDCn) de 2008 découle de la mise en vigueur de la 1ère révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire et ses répercussions. Ce nouveau PDCn oblige les communes à réviser les Plans d'affectation dans les cinq ans suivant l'adoption de la 4ème adaptation du PDCn par le Grand Conseil (31.01.2018), pour que les zones à bâtir légalisées correspondent aux besoins prévus sur 15 ans.

Notre commune est surdimensionnée. C'est-à-dire qu'il y a actuellement plus de droits à bâtir par rapport à la croissance d'habitants autorisée par le canton pour les prochains 15 ans. De ce fait, nous devons procéder à une réduction de ces droits à bâtir.

- La première étape de la révision de notre PACom était d'établir une *Vision d'aménagement* pour notre commune. Ce document a démontré les mesures possibles de réduction des droits à bâtir tout en argumentant pourquoi ces réductions, dans la plupart des cas, n'avaient pas de sens. Le 16 juillet 2018 le Service cantonal de développement territorial a accepté notre *Vision d'aménagement*.
- La deuxième étape était de développer le PACom proprement dit, son Règlement (RPACom) et le rapport explicatif exigé par l'Art. 47 de l'Ordonnance d'Aménagement du Territoire (OAT). En vue du nouveau PACom, nous avons dû mandater deux bureaux d'ingénieurs pour quantifier et proposer des mesures éventuelles dans le périmètre de dangers naturels, identifiés sur la Carte cantonale.
- La troisième étape consistait à l'examen préliminaire des services cantonaux à qui le dossier a été soumis le 8 octobre 2018 et le Service cantonal de développement territorial nous a envoyé ses commentaires le 20 décembre de cette même année.

Entre l'examen préliminaire et l'examen préalable, deux séances de coordination ont eu lieu avec les services cantonaux spécifiques.

- a) La première séance de coordination dont la thématique portait sur le redimensionnement des droits à bâtir a eu lieu le 4 avril 2019. D'autres éléments mineurs ont été relevés, notamment sur les termes contenus qui devaient respecter la NORMAT2, récemment entrée en vigueur.
- b) La deuxième séance de coordination dont la thématique est la Biodiversité/Espace réservé aux eaux/Dangers naturels a eu lieu le 24 janvier 2020.
- La quatrième étape consistait à l'examen préalable cantonal (art. 37 LATC) pour lequel le dossier a été soumis le 14 février 2020. Nous n'avons reçu le résultat de cet examen que le 27 octobre 2020 c'est-à-dire 8 mois plus tard.

Les étapes suivantes sont :

- L'enquête publique.
- La validation par la Municipalité : tenir des séances de conciliation avec les opposants, envoyer les procès-verbaux des séances de conciliation et la détermination des opposants au SDT et établir un préavis à l'intention du Conseil communal avec des propositions de réponses aux oppositions non retirées.
- L'adoption du Plan par le Conseil communal, qui doit aussi statuer sur les réponses motivées aux oppositions.
- L'approbation préalable du chef du département du DGTL.
- La mise en vigueur, suite à la détermination des recours éventuels.

3.3.4 Police des constructions

Durant l'année 2020,

- 44 dossiers de construction ont été traités :
 - a) 22 permis de construire délivrés (enquêtes publiques et dispensés d'enquête)
 - b) 8 demandes pour des installations de panneaux solaires
 - c) 14 autorisations municipales.
- 20 permis d'habiter ont été délivrés.
- Suite aux enquêtes publiques, 3 oppositions et 1 recours ont été déposés.

3.3.5 Cadastre et SIT

Rien à signaler.

3.3.6 Service de Défense Incendie et de Secours – Terre Sainte (SDIS-TS)



Les habitants de Terre Sainte sont rassurés de savoir que leur service de défense incendie intervient rapidement aux appels d'urgence, entre autres pour les incendies, sauvetages ou inondations. Le SDIS-TS est une entente intercommunale entre 8 communes. Sa gestion est assurée par la Commission intercommunale du feu composée d'un municipal de chacune des communes.

Tous volontaires, les 73 membres du SDIS-TS sont des hommes et des femmes admis dès l'âge de 18 ans. Ils exercent une activité, qu'ils soient étudiants, salariés ou indépendants, et consacrent chaque mois plusieurs heures à leur formation de sapeur-pompier et aux interventions. Les permanences sont assurées de jour comme de nuit. Le week-end, un groupe de 4-5 personnes assure tous les départs en alarme et peut être renforcé par le groupe de piquet selon les besoins. L'entretien du matériel et de la caserne fait également partie de la mission du sapeur-pompier volontaire.

2020 a été une année très particulière pour le SDIS-TS. Durant le premier trimestre, l'activité liée aux interventions fut intense avec en moyenne deux interventions par semaine et trois incendies d'une certaine importance. Mais ces événements ont laissé place à une toute autre forme d'occupation, dès le 13 mars, avec l'arrivée de la pandémie liée au coronavirus et les conséquences des mesures sanitaires : contrôle quotidien des effectifs, distanciation, mesures d'hygiène, annulation d'exercices, annulation de cours cantonaux, annulation des formations de week-end, suppression des heures de roulage, annulation du souper de compagnie, manque de contact et de lien social, etc.

En 2020 il y a eu 73 interventions dont 5 à Tannay.

Ce service est financé essentiellement par nos impôts à hauteur de 14.89 CHF par habitant en 2020.

3.3.7 Protection civile

Rien à signaler.

3.3.8 Agriculture / Environnement

Rien à signaler.

3.3.9 Concept énergétique

Rien à signaler.

3.3.10 Développement durable

Rien à signaler.

3.3.11 Cours d'eau

L'entretien régulier de nos cours d'eau s'est poursuivi cette année, avec l'évacuation des troncs d'arbres et divers détritiques afin d'éviter des embâcles qui pourraient provoquer des inondations.

L'étude et l'évaluation des dangers naturels hydrologique et géologique sur notre territoire font partie de la révision de notre Plan d'affectation communal. Selon l'analyse des zones de dangers, nous devons prendre des mesures contre un danger de niveau *moyen* d'inondation, que provoqueraient des embâcles au niveau des herse, à l'entrée du passage sous la route Suisse du Torry en amont de notre zone lacustre. L'herse est indispensable, afin d'éviter que la contraction du diamètre du conduit à la sortie de la route Suisse, induise une surélévation importante du niveau, à l'amont dans le voûtage, puis dans le tronçon à l'air libre. Même lors de la crue trentennale, le Torry sort de son lit, inondant la berge gauche de la parcelle 227. Le fonctionnement de cet ouvrage est très vulnérable aux corps flottants en raison des faibles vitesses.

La mesure retenue consiste à modifier la herse et d'éliminer le conduit enterré en aval de la route Suisse, en mettant le Torry à ciel ouvert depuis la route Suisse jusqu'au lac. Cette mesure permettra de protéger les objets en déficit de protection et de réduire le danger à niveau de faible.

3.3.12 Commissions et associations intercommunales

Délégué à la SADEC (Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte)

Membre à la Commission Intercommunale pour l'Aménagement du Territoire (CIAT)

Délégué à la Commission intercommunale du Service Défense Incendie et Secours-Terre Sainte (SDIS-TS)

Délégué à l'Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPC)

Délégué à l'Association des communes du district de Nyon pour un Service Technique Intercommunal (STI)

Membre du Comité de direction (CoDir) des Sociétés Industrielles de Terre Sainte et environs (SITSE)

Délégué à l'Entente Intercommunale de la Compostière de Terre Sainte (EICTS)

3.4 Dicastère de Ninon Pulver Piccot

3.4.1 Ecoles

Responsabilités et tâches des communes

L'école obligatoire concerne les élèves de 4 à 16 ans.

Selon l'article 27 de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO), les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissements, planifient et mettent à disposition des établissements scolaires, les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les communes prennent à leur charge les frais de fonctionnement suivants :

La construction, l'entretien, la maintenance et la rénovation des locaux, installations, espaces et équipements mis à disposition des établissements, le mobilier et le matériel scolaire, les transports scolaires, les indemnités pour frais de repas, les devoirs surveillés et les camps, courses et voyages d'étude (art. 132 LEO).

Selon l'article 63a de la Constitution vaudoise, l'Etat et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire, qui est régi par la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). L'objectif de cette loi est d'assurer la qualité de l'accueil de jour, de tendre à une offre suffisante en place d'accueil dans tout le canton et d'organiser son financement.

Selon la LAJE, les collectivités publiques, les partenaires privés, les structures d'accueil collectif et les structures de coordination d'accueil familial de jour peuvent se constituer en réseau.

Les 9 communes de Terre Sainte (Bogis-Bossey, Chavannes-des-Bois, Chavannes-de-Bogis, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Founex, Mies et Tannay) se sont constituées en un tel réseau et ce sont les associations intercommunales et entités suivantes qui prennent en charge les responsabilités décrites ci-dessus :

- L'AJET : Association intercommunale pour l'Accueil de Jour des Enfants de Terre Sainte
- L'ASCOT : Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte
- ARSCO SA : Société immobilière
- CESCOT : Conseil d'établissement scolaire de Terre Sainte

En général le Municipal en charge des écoles de chaque commune du réseau de Terre Sainte fait partie de droit du Comité de direction des associations intercommunales susmentionnées et est membre du Conseil d'administration d'ARSCO SA ainsi que du CESCOT. Depuis le 1^{er} juillet 2016, votre Municipale siège dans les 4 entités susmentionnées.

L'AJET

L'AJET gère le réseau d'accueil de jour des enfants des communes de Terre Sainte.

En 2020, le réseau comportait :

- 7 unités d'accueil (UAPE), structures de 36 à 105 enfants, 468 places offrant un accueil de 7h30 à 18h30, 38 semaines par années. Depuis août 2020, 504 places d'accueil sont proposées à midi et 5 structures sont ouvertes le mercredi.
- 18 accueillantes en milieu familial (AMF) offrent 85 places d'accueil (pré et parascolaires).
- 3 crèches : Les Coppalines à Coppet (60 places, agrandissement en cours), la Poussinière à Crans-près-Céligny (22 places) et les Petits Lutins à Chavannes-des-Bois (44 places).
- Le centre d'animation de vacances (CAV), structure non subventionnée par le canton et les communes pour les jeunes de 1 à 8P. Le CAV offre, pendant en principe 4 semaines durant les vacances, une alternative de garde intéressante pour les parents qui travaillent et une offre de loisirs de qualité pour les autres. En 2020, la capacité d'accueil du CAV a été réduite à 30 places, les horaires d'ouverture réduits et la composition des équipes encadrantes ajustée, ceci pour garantir une meilleure gestion

financière. En raison du COVID-19, le CAV de Pâques a dû être annulé et une seule semaine a été proposée en été. Le CAV d'automne a pu avoir lieu normalement.

- Le centre de jeunes et de loisirs de Terre Sainte (CJLT - Baraka) pour les jeunes de la 7P à 11S, nommé la Baraka, est ouvert du lundi au vendredi, après l'école en périodes scolaires, ainsi que durant certaines périodes de vacances. L'année 2020 a été marquée par une hausse significative des inscriptions, avec notamment de plus en plus de filles.

Au 31 décembre 2020, l'AJET employait 149 collaborateurs (88,6% de femmes – 11,4% d'hommes) et a accueilli plus de 1'200 enfants.

En raison du COVID-19, l'année 2020 a été très particulière, puisque, dès le 17 mars 2020, toutes les structures ont été fermées durant presque 2 mois et un dispositif d'accueil d'urgence a été mis en place pour les parents mobilisés professionnellement.

Le 27 avril 2020, l'accueil préscolaire (crèche et en milieu familial) a repris partiellement. Dès le 11 mai 2020, l'ensemble des structures a rouvert avec des directives strictes et des plans de protection variant continuellement, sollicitant fortement l'intégralité du personnel qui a fait preuve d'un grand professionnalisme et de beaucoup de souplesse.

A part le CJLT, qui a dû fermer quelques semaines en fin d'année, l'accueil des enfants s'est poursuivi, sans interruption, jusqu'à la fin de l'année.

Paradoxalement et en partie grâce aux importantes subventions du canton, cette crise a eu un effet positif sur les comptes, avec une diminution de 15% des montants à charge des communes.

En 2020, les coûts pour l'AJET ont été de 11'893'601 CHF dont 4'532'109 CHF à la charge des 9 communes de Terre Sainte (38%) et dont 334'590.46 CHF à la charge de la commune de Tannay. Le canton et la Confédération ont pris en charge le solde, ainsi que les parents, à raison de respectivement 24 et 38%.

Le Comité de direction a siégé à 8 reprises durant l'année 2020 et le Conseil intercommunal à 2 reprises.

Les 6 préavis présentés, notamment les comptes 2019 et le budget 2021, ont tous été acceptés.

Le Comité de direction a été largement sollicité en 2020 en raison de différents dossiers importants dont:

- La mise sur pied de l'accueil pour écoliers de 7-8P en milieu scolaire (APEMS), accueil nouvellement exigé par la LAJE et qui sera mis en route en 2021.
- La révision du règlement du personnel et étude pour une éventuelle adhésion à la CCT cantonale.
- La mise en œuvre d'un concept de « *durabilité* » par la nomination d'une Commission conjointe AJET & ASCOT.
- La finalisation des baux des crèches de Chavannes-des-Bois, Crans et Coppet.

Le CODIR a aussi travaillé sur l'ambitieux projet de création d'une nouvelle entité, dédiée à l'Enfance et à la Jeunesse (APEJ), dont le but est de regrouper l'AJET et l'ASCOT.

En 2020, les 9 municipalités de Terre Sainte ont accepté le principe de créer cette nouvelle association. En 2021, ce sont les statuts de la future association qui devront être validés et acceptés par le Conseil communal/général de chaque commune.

L'ASCOT (Association Scolaire intercommunale de Terre Sainte)

Cette association intercommunale est chargée de mettre à disposition les locaux et installations scolaires nécessaires à l'enseignement obligatoire (primaire et secondaire jusqu'en 11^{ème} année). Elle gère et finance les activités périscolaires (transports scolaires, restaurants scolaires, les devoirs surveillés, les camps, les sports facultatifs, etc.).

L'ASCOT prend également en charge le déficit d'ARSCO SA (voir ci-dessous).

Le Conseil intercommunal de l'ASCOT s'est réuni deux fois en 2020 et le Comité de direction, composé des 9 Municipaux des communes de Terre Sainte, 9 fois.

Différentes commissions internes ont été mises en place, constituées en général de 3 membres du CODIR, actives dans différents domaines (transports, sécurité, ressources humaines, par exemple). Votre

Municipale est membre de la Commission des ressources humaines, de la planification des bâtiments scolaires et de la durabilité.

L'ASCOT compte une dizaine d'employés directs (secrétariat, accueillants-surveillants dans les bus et pause de midi, personnel d'animation) représentant 2,5 équivalents à plein temps et environ 80 employés indirects, en rémunérant des employés de l'Etat qui exercent des activités pour les communes, via des conventions et contrats de prestations (personnel encadrant l'aide aux devoirs, sports scolaires facultatifs, camps et travailleur social de proximité).

Les transports scolaires représentent une part importante des prestations du ressort de l'ASCOT. En 2020, 361 élèves ont été déplacés quotidiennement par Car Postal. Dès la rentrée 2020-2021, l'ASCOT a financé l'abonnement « Tout établissement » à l'ensemble des élèves fréquentant les collèges Necker et Rojalets.

En 2019, l'ASCOT n'avait pas été satisfaite des prestations de Car Postal. Cette société a su se reprendre et ses prestations se sont considérablement améliorées l'année suivante, en faisant un geste financier de 40'000 CHF pour remédier à ses manquements.

Début 2020, le financement du TSP (Travailleur social de proximité) a été repris par l'AJET, essentiellement en raison des synergies avec le Centre des jeunes de Terres Sainte (Baraka).

Comme pour l'AJET, en raison du COVID-19, l'année 2020 a été très particulière. Après la fermeture des écoles au printemps, les camps, voyages d'études, sortie de classe, fêtes de promotions et autres activités ont été majoritairement annulés.

Les comptes 2020 font ressortir un coût inférieur au budget 2020 de l'ordre de 1'715'000 CHF.

Pour Tannay, le coût s'est élevé à 349'672.40 CHF pour le secondaire et à 397'921.15 CHF pour le primaire, soit un total de 747'593.55 CHF.

CESCOT

Le Conseil d'Etablissement Scolaire de Terre Sainte, composé de 36 membres (représentants des parents, enseignants et autorités) est un lieu d'échange permettant l'insertion et l'ancrage des établissements scolaires dans la vie locale.

Il est administrativement géré par l'ASCOT.

Il s'est réuni à une reprise seulement en 2020, en raison de la pandémie.

Lors de cette occasion, les membres du CESCOT ont pu rencontrer les porteurs du groupe « live4nature », élèves du secondaires qui se veut force de proposition en matière écologique. Ce groupe est à l'origine du projet « Clean Walk » qui a permis de sensibiliser les élèves à la problématique des déchets et d'organiser dans les communes des marches en vue de ramasser les déchets.

Votre Municipale a organisé et participé à cette marche à Tannay, en juillet 2020 (voir ci-dessous « divers »).

ARSCO SA

ARSCO SA est une société immobilière, chargée d'acheter des terrains et des bâtiments, de construire et de gérer des bâtiments, des installations et des aménagements d'intérêt public, notamment les écoles.

ARSCO SA construit et entretient les bâtiments scolaires que l'ASCOT met à disposition des établissements scolaires.

Elle est propriétaire du collège des Rojalets (9-11^{ème} – secondaire) et de celui de Necker (7-8^{ème} – primaire). Les communes de Terre Sainte sont actionnaires d'ARSCO SA, Tannay détenant 88 actions sur 1'000 au total.

Votre Municipale est membre du Conseil d'administration depuis le 1^{er} juillet 2016 et de la Commission des ressources humaines.

Comme dans les autres associations, c'est le COVID-19 qui a particulièrement marqué cette année, exigeant une réorganisation du travail en vue de mettre en place les diverses mesures de protection (supplément de nettoyage et désinfection des locaux).

En 2020, comme chaque année, de nombreux travaux d'entretien ont été réalisés (ex. réfection des murs des cuisines des Rojalets, réfection des douches des vestiaires des salles de gym, réfection du parquet de la scène du Théâtre, etc.).

Après plusieurs années à la gare de Coppet, la ludothèque a déménagé en 2020, pour s'installer dans le collège des Rojalets.

ARSCO SA gère le Théâtre de Coppet et a confié l'organisation des représentations à l'association du Théâtre de Terre Sainte. Sur 134 représentations qui auraient dû être données, seules 61 ont eu lieu effectivement en 2020.

Le CA s'est réuni 14 fois dont 11 fois en plénière.

Le déficit d'ARSCO SA, légèrement inférieur au budget, soit 5'332'586 CHF, est repris par l'ASCOT.

Au vu de l'évolution démographique prévue et de l'augmentation des effectifs scolaires, les infrastructures sportives sont actuellement déjà saturées. Afin de répondre aux besoins immédiats, ARSCO SA envisage de construire une salle de gymnastique double.

Le projet piscine-patinoire à Coppet est toujours en mains de la justice.

3.4.2 Sports

Commission intercommunale des sports de Terre Sainte

La Commission, composée des 9 communes de Terre Sainte, a notamment pour mission de définir la politique sportive ainsi que de développer et promouvoir le sport en Terre Sainte.

La Commission a siégé deux fois en 2020, une fois de façon virtuelle pour approuver les comptes 2019 et une fois en présentiel pour le budget. Lors de cette dernière séance, le budget 2021 a été approuvé et la Commission a auditionné les représentants des clubs financés par la CISTS, soit l'USTS, l'école de voile, la société de tir, le club d'escrime de Founex et le club de Basketball.

3.4.3 Affaires culturelles

Votre Municipale participe aux séances de la Commission culturelle de Tannay dont la mission est de promouvoir toutes activités culturelles dans la commune.

En 2020, la Commission est composée de M. Fabrice Nassisi (Président), Mme Elfried Egger, Mme Marie Kóly, M. Lucien Kolly, Mme Natascha Heinzelmännin et Mme Florence Druon.

En raison du COVID-19, aucune manifestation n'a pu être mise en œuvre et la Commission ne s'est réunie que trois fois.

3.4.4 Commissions et associations intercommunales

ARAS (Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon)

L'ARAS est une association de communes (47 communes du district) dont le but est d'appliquer la Loi sur l'Action Sociale Vaudoise (LASV) et le Règlement sur les Agences d'Assurances Sociales (RAAS).

La réalisation de ces tâches est confiée au Centre social régional pour la LASV et aux agences d'assurances sociales pour le RAAS.

Le Centre social régional a pour missions principales d'informer et d'orienter la population du district et d'octroyer les prestations du Revenu d'insertion.

Votre Municipale est déléguée au Conseil intercommunal de cette association.

Le Conseil intercommunal de l'ARAS s'est réuni deux fois en 2020, pour approuver les comptes et le budget. Le budget a très légèrement baissé (14.14 CHF/habitant au lieu de 14.20 CHF en 2020 pour Tannay).

L'augmentation régulière du nombre de dossiers auprès du Centre social régional est une tendance qui s'inverse ces dernières années et aussi en 2020, malgré le COVID-19. Les mesures prises par la Confédération au niveau des assurances sociales (RHT, etc.) en sont probablement la cause.

Il y a à Tannay, 5 dossiers RI ouverts.

Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon

Votre Municipale est déléguée de la Clinique dentaire scolaire depuis juillet 2016. Elle a pour but la prévention et le dépistage au moyen d'une caravane qui voyage à travers le district et soigne quelques 7'000 élèves.

La caravane itinérante exerce également un important rôle prophylactique auprès des élèves, en leur prodiguant des conseils adaptés à chaque âge (hygiène bucco-dentaire, informations sur les caries, consommation de sucre et des boissons sucrées, etc.).

En 2020, la Clinique dentaire devait fêter ses 50 ans mais, en raison du COVID-19, aucune manifestation n'a évidemment pu avoir lieu.

La Clinique a dû fermer ses portes en avril et mai et les dépistages n'ont plus pu avoir lieu comme prévu. Un certain nombre de communes n'ont pas pu être visitées.

Deux Assemblées Générales ont eu lieu en 2020. L'une pour approuver les comptes 2019 et l'autre pour l'approbation du budget 2021. Les comptes ont présenté, en 2020, un léger bénéfice de 4'324 CHF.

Le budget 2021 prévoit une participation des communes en baisse, soit de 4.50 à 4.20 CHF/h.

3.4.5 Divers

Très préoccupée par la question climatique, votre Municipale s'est impliquée dans deux événements ayant eu lieu à Tannay en relation avec cette thématique :

Elle a accompagné, en juillet 2020, une classe du Collège des Rojalets, qui avait organisé un « Clean Walk » dans les villages de Terre Sainte. L'objectif de cette marche a été de ramasser les déchets dans le village et, ce faisant, sensibiliser les jeunes à la problématique des déchets.

La commune de Tannay s'est également associée à l'évènement « la Nuit est belle », organisé par le Grand Genève et la Région de Nyon, dans le but de rendre la population attentive à la pollution lumineuse et à la diminution catastrophique de la biodiversité dans nos régions. Comme dans de nombreuses communes avoisinantes, l'éclairage public a été diminué, en ne gardant que les lumières essentielles (p.ex. : passage piétons) et un petit groupe de villageois a pu parcourir le village. Grâce à cette obscurité inhabituelle, ils ont pu mieux profiter des étoiles.

La commune de Tannay est également membre de l'association transfrontalière des communes riveraines de l'Aéroport international de Genève (ATCR-AIG).

C'est votre Municipale qui représente la commune lors de ces assemblées. Elle suit les travaux de cette association même si elle n'a pas pu assister aux deux séances qui ont eu lieu en 2020.

3.5 Dicastère de Denise Rudaz

3.5.1 Finances

2020 a été une année difficile à tout point de vue. La pandémie, qui dure encore, a changé la vie ainsi que les habitudes de beaucoup d'habitants et a fortement impacté notre économie. La conséquence en est une rentrée d'impôts en dessous du budget d'environ 4%, soit une diminution d'environ 369'000.00 CHF.

Malgré tout, le résultat est largement positif, principalement grâce au décompte envoyé par le canton en avril 2021, diminuant d'environ 880'000.00 CHF notre charge péréquative. Ce résultat permet ainsi d'amortir l'immeuble du Centre du village pour un montant de 300'000.00 CHF, sans avoir à puiser dans les réserves.

3.5.2 Comptabilité générale

Facteurs significatifs relevés en 2020 par rapport au budget

- Diminution des charges de 782'059.00 CHF grâce entre autres à la péréquation
- Diminution des revenus de 178'340.00 CHF à cause d'une rentrée d'impôts plus faible et d'une baisse des loyers commerciaux (voir tableau des comptes)

- Total des excédents de revenus de 682'368.00 CHF
- Liquidités : 1'956'080 CHF au 31 décembre 2020
- Péréquation directe : -12% de charges
- Cohésion sociale : -17% de charges
- Réforme policière : -6% de charges
- Emprunt : sans changement par rapport à 2019

Diminution des réserves

Les réserves ont diminué de 338'069.00 CHF par rapport à 2019, montant comprenant les amortissements de l'épuration, de la buvette de la plage, de la RC1 et du terrain de la zone lacustre comme cela est stipulé dans les divers préavis.

3.5.3 Domaines et bâtiments

Château :

L'appartement du rez-de-chaussée a changé de locataire. Ce départ nous a permis de procéder à la rénovation des locaux après plus de vingt ans sans travaux majeurs. Ce point a fait l'objet d'un préavis. D'autre part, dans un appartement du premier étage, un nouveau locataire s'est installé. Seuls quelques rafraîchissements ont été nécessaire vu le bon état de l'appartement.

Nous avons dû changer le boiler d'eau chaude qui avait une fuite et refait la peinture extérieure des fenêtres dont le vernis du bois se craquelait. Dans l'annexe, nous avons changé deux lucarnes qui n'étaient plus étanches et entrepris un traitement contre les insectes.

Centre village :

Il n'y a eu que deux changements de locataires mais sans dépenses importantes, les deux appartements ayant été particulièrement bien entretenus.

Au niveau des dépenses imprévues, nous avons eu quelques soucis avec l'ascenseur. A cela s'ajoute le remplacement du moteur de la ventilation du bâtiment.

Salle communale

A cause de la distanciation anti-COVID-19, les séances du Conseil communal ont eu lieu dans la salle communale. Suite à ce changement, nous nous sommes aperçus de la mauvaise qualité des micros. Ceux-ci ont été changés et une installation plus performante a été réalisée, ce qui n'avait pas été prévu au budget.

UAPE:

La construction de la nouvelle UAPE a commencé en juillet 2020 et sera terminée en juin 2021 pour la rentrée des enfants en août. Les délais ont été bien respectés et le chantier s'est déroulé sans problème. Tout a été entrepris de manière à ce que les normes de sécurité et d'hygiène correspondent aux règles établies pour les bâtiments destinés à accueillir des enfants.

Ecole :

Il n'y a rien à signaler. Tout s'est très bien passé malgré le chantier à proximité, le gros œuvre ayant été principalement réalisé durant les vacances scolaires.

Buvette :

Suite à une forte pluie, la Buvette avait été inondée et, pour parer à d'autres risques d'inondation, nous avons installé un clapet anti-refoulement.

Le respect des normes anti COVID-19, établies par le Conseil fédéral, a obligé la Buvette à fermer pendant deux mois durant le printemps. Afin de soutenir nos commerces, la Municipalité a décidé d'offrir les loyers de ces deux mois et d'alléger partiellement celui de novembre pour les mêmes raisons.

Auberge

Comme pour la Buvette, la Municipalité a décidé de compenser la fermeture du restaurant en offrant deux mois de loyers au printemps et en allégeant partiellement celui de novembre.

Nous avons également aidé financièrement le restaurateur à moderniser le restaurant et les chambres, en prenant à notre charge la moitié des frais. Dans les imprévus, on peut noter la réparation d'un collecteur d'eau usée.

Institut de beauté

Comme pour les autres commerces, nous avons également offert un mois de loyer et allégé partiellement le 2^{ème} mois.

Boulangerie/épicerie

M. Cocaj n'a pas eu à fermer sa boulangerie, considérée comme un commerce de première nécessité, mais son tea-room a cependant été impacté par les deux mois de fermeture. En conséquence, la Municipalité a décidé de diminuer son loyer durant deux mois au printemps de même qu'en novembre. D'autre part, suite à un contrôle sanitaire, il a été nécessaire de mettre aux normes l'installation électrique.

3.5.4 Commissions et associations intercommunales

Remarque générale : certaines séances ont eu lieu en visioconférence alors que d'autres se sont déroulées en présentiel, avec maintien des mesures sanitaires, demandées par le Conseil fédéral.

Déléguée Régie des églises

Comme d'habitude, trois séances ont eu lieu, l'une pour le contrôle des comptes, l'autre pour leur approbation et la troisième pour le budget. Les comptes sont conformes au budget et l'exercice se termine avec un excédent de revenus attribué au fonds de réserve.

Déléguée ASCOT (+ ARSCO SA) et AJET

Les séances pour le contrôle des comptes et du budget ont eu lieu comme d'habitude. Les comptes sont bien tenus et aucun commentaire particulier n'est à relever.

Déléguée SITSE

La présentation des comptes a été claire et bien documentée, grâce, entre autres, à la distinction faite entre le but principal, soit l'épuration et les deux buts optionnels concernant l'eau potable et les collecteurs eaux claires et eaux usées.

Déléguée AdCV (Association des Communes Vaudoise)

Le principal débat s'est focalisé sur la diminution sensible de l'autonomie communale due, en grande partie, aux montants toujours plus importants que Tannay, entre autres, reversent au canton pour la péréquation, la cohésion sociale et la réforme policière. Ce sujet fait l'objet de vives discussions entre les communes et le canton.

3.6 Zone Lacustre – (MM. Finkelstein et van Gelder)

3.6.1 Révision de notre Plan d'affectation des Rives du lac (PARives)

Le projet de développement de la zone lacustre induit une planification en deux parties, l'une terrestre et l'autre aquatique sur le domaine public des eaux:

- Domaine public des eaux: agrandissement du port de Tannay.
- Les aménagements terrestres:
 - a) Sur le territoire de la commune de Mies
 - Confirmer la zone de verdure pour pérenniser l'utilisation de la plage.
 - Mettre en conformité le Chantier naval (par l'affectation).
 - Créer une zone de protection de la nature et du paysage, en lien avec le projet de renaturation du cours d'eau.
 - b) Sur le territoire de la commune de Tannay
 - Créer une place aménagée autour de la Buvette et des places de stationnement.
 - Créer un parc et des aménagements sportifs à la place du camping actuel.
 - En marge du développement de la zone lacustre, la commune a négocié l'acquisition des biens-fonds 229 et 232 dont le propriétaire était le canton de Vaud, finalisée le 20 novembre 2019.
- Sur les territoires des deux communes : garantir la construction et l'entretien de pavillons liés aux activités du port et de la plage: cabanon du pêcheur, services hygiéniques, etc.

Dès lors, afin de pouvoir réaliser les objectifs visés, une modification de l'affectation du sol pour ces terrains, sous la forme d'un Plan d'affectation intercommunal (PAI), est nécessaire préalablement à tous travaux de construction.

- La première étape a été de rédiger un document qui expliquait le contexte général du projet, le concept de la mise en valeur de la zone lacustre et le concept de l'aménagement du territoire.
- La deuxième étape a été la soumission, le 14 août 2018, du document précédant et les réponses au questionnaire du canton à l'examen préliminaire.
- La troisième étape consistait à de tenir des séances de coordination thématiques avec les services cantonaux concernés.
 - a) La première séance de coordination, dont la thématique était le remaniement parcellaire, l'affectation du domaine public des eaux et la zone d'activités, a eu lieu le 14 mai 2019.
 - b) La deuxième séance de coordination, dont la thématique était la biodiversité et renaturation du Torry, a eu lieu le 31 octobre 2019.
 - c) Une séance ad hoc avec les propriétaires des biens-fonds (Etat de Vaud, Mies et Tannay), notre urbaniste et le géomètre, au sujet de la Convention-cadre sur les aspects fonciers du site, a eu lieu le 20 janvier 2020.
- La quatrième étape consistait à l'examen préalable cantonal (art. 37 LATC), pour lequel le dossier a été soumis le 20 janvier 2020. Nous n'avons reçu le résultat de cet examen que le 20 juillet 2020, c'est-à-dire 7 mois plus tard.
- La cinquième étape consistait à organiser des séances publiques en septembre afin de présenter l'ensemble des volets du projet de développement de la zone lacustre aux habitants de Mies et de Tannay.



- La sixième étape a été la signature de la Convention-cadre, le 14.10.2020, sur les échanges de terrain entre les communes de Mies et Tannay et l'Etat de Vaud.



- La septième étape a été la mise à l'enquête publique qui a eu lieu du 16 octobre au 17 novembre 2020.
- La huitième étape impliquait la gestion, par les municipalités, des deux oppositions déposées pendant l'enquête publique. Suite à des séances de conciliation avec les opposants et quelques petites corrections au PAI et à son règlement, les deux oppositions ont été retirées.

Les conseils communaux de Mies et de Tannay ont adopté le PAI et son règlement respectivement les 2 et 15 décembre 202.

Les étapes suivantes seront :

- L'approbation préalable du canton.
- La mise en vigueur, suite à la détermination des recours éventuels.

3.6.2 Etudes et mise à l'enquête pour l'agrandissement et les aménagements du nouveau port

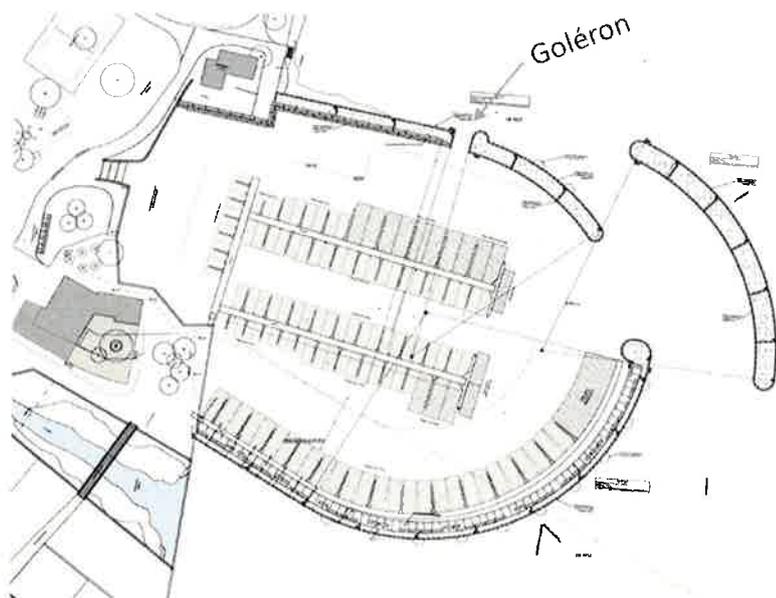
Comme pour les autres aspects du réaménagement de la zone lacustre, l'avancée des réflexions sur le futur port du Torry s'est poursuivie durant toute l'année 2020. Celles-ci ont porté prioritairement sur l'optimisation de la forme du port, des hauteurs de digues, de la position de l'entrée du port et de la position des pontons d'amarrage dans le port.

Après des études menées par des bureaux d'experts sur les courants, les événements climatiques exceptionnels, centennaux et même tri-centennaux et l'impact des vagues sur les digues du port et la protection à l'intérieur du port, une forme finale s'est imposée pour assurer la sécurité des navigateurs et des bateaux dans le port. La taille et la forme générale en arrondi est conservée par rapport au plan du port qui avait été présenté en 2018 et plébiscité lors de la consultation populaire de juin 2018. Cependant, une modification importante est apparue avec la création d'une digue extérieure qui protège l'entrée du port. Elle permettra un accès facilité pour les navigateurs, même par mauvais temps et garantira une bonne protection des bateaux contre les vagues à l'intérieur du port. Cette digue, composée d'enrochements, ne constituera pas une entrave à la vue à partir du rivage, car sa hauteur sera limitée.

La position des pontons à l'intérieur du port a été modifiée avec la volonté de ne pas avoir d'amarrage de bateaux le long de la digue nord et d'éviter ainsi des embruns gelés, potentiellement destructeurs pour les bateaux. Cela permettra aussi ici de garder la hauteur des digues, le plus bas possible, pour ne pas gêner la vue à partir de la rive. Le port comprendra 125 places d'amarrages pour des locataires, 5 places pour le chantier naval, 5 places visiteurs et 1 place de secours, soit 136 places au total.

Une promenade ouverte à tous, suffisamment large pour accueillir chaises roulantes ou poussettes, est prévue sur la digue sud, jusqu'à son extrémité.

Le projet a été mis à l'enquête publique du 20 octobre au 20 novembre 2020 et seule une opposition a été enregistrée. Comme le port se trouve sur le domaine cantonal, c'est le canton qui statuera sur la levée ou non de l'opposition et qui délivrera l'autorisation de construire en 2021.



4. DECISION

En conséquence,

- vu : le préavis n° 60
- vu : le rapport de la Commission de gestion
- attendu : que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

- **d'approuver le rapport de gestion 2020 tel que présenté,**
- **de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.**

Pour la Municipalité :

Le Syndic :
Serge Schmidt



La Secrétaire :
Ariane Katzarkoff

COMMUNE DE TANNAY



CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
21 JUIN 2021**

Présidée par M. Gilbert CAILLET, Président

LE CONSEIL COMMUNAL DE TANNAY

Où l'exposé de la Municipalité,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

ACCEPTÉ

A l'unanimité

A la majorité

(34 OUI/ 0 NON/.....BLANC/.....NULS/.....1 ABSTENTION)

Préavis no. 60

relatif au rapport de gestion 2020

Ainsi délibéré en séance du 21 juin 2021

Le Président:

Gilbert Caillet



La Secrétaire

Liselotte Ramseyer